Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 2026-236
ID : 022-242200715-20261112-236_2026-DE

# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

| Nombre de membres : 40 | |
|---|---|
| Nombre de votants | |
| Présents | Procuration |
| 35 | 3 |

| Date de la convocation |
|---|
| 5 Novembre 2026 |

**Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20 novembre 2026**

**et publication le 20 novembre 2026**

**L'an deux mille vingt-six, le 12 novembre à 18h,**
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle de la culture et des Loisirs de plounévez-Quintin, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

**PRESENTS** : Sandra Le Nouvel – Pascal Le Gall – Christel. Guillerm – Alexandre Petit – Philippe Le Joncour – Geneviève Pinto – Raymond Barré – Rollande Le Borgne – Valérie Glou - Fabrice Even – Marie-Hélène Bernard – Bernard Trubuilt – Gilles Le Gall – Catherine Boudiaf – Valérie Le Bonniec – Pascal Olivier – Clément Sauzay – Hélène Latimier – Jérôme Lejart – Annie Lucas – Damien Loseille – Evelyne Minier – Jérémy Quéméner – Jacques Troël – Georges Galardon - Eléonore Kogler – Michel Ollivier - Stéphanie Dosselin – Julie Cloarec – Hermine Le Garlantezec – Stéphanie Verger – Véronique Loriot Le Guillou – Guy Bouchez - Jean-Pierre Mougeot – Guillaume Robic

Monsieur Raoul Riou excusé donne Pouvoir à Madame Catherine Boudiaf
Madame Magalie Corgniec excusée donne Pouvoir à Madame Stéphanie Dousselin
Monsieur Pierre-Yves Daniel excusé donne Pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Antonia Sérandour et Monsieur Christophe de Quélen sont absents sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Monsieur Clément Sauzay

## Délibération 236.2026 Demande de subvention 2027 pour le site Natura 2000 « Complexe de l'Est des Montagnes Noires »

La Présidente rappelle, que la Communauté de Communes est désignée structure opératrice du site Natura 2000 "Complexe de l'Est des Montagnes Noires" depuis 2017. Cette désignation prenait fin au 31 décembre 2026 et afin d'anticiper le renouvellement de structure porteuse, une consultation dématérialisée s'est tenue fin octobre 2026.
Lors de cette consultation dématérialisée qui s'est terminée le 31 octobre 2026, le comité de pilotage s'est prononcé favorablement à ce que la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh soit réélue en tant que structure animatrice de ce site Natura 2000 pour une durée de 3 ans, à compter du 1 novembre 2026. Ce mandat étant renouvelé, il convient de valider, comme chaque année, le plan de financement pour l'année à venir (2027), qui prévoit un financement de 39 813,95 € du FEDER (union européenne) et de 7 400,50 € de la Région Bretagne.
La CCKB assure l'animation via un recrutement en interne pour assurer cette mission d'animation. Le technicien Natura 2000 recruté au 19 août 2024 a démissionné en septembre 2025 et un recrutement va donc être relancé afin de continuer les actions. Le recrutement en cours prévoit un temps de travail de 100% sur le site Natura 2000, conformément aux possibilités de financements annoncés par la région Bretagne.
Vu la décision du COPIL datant du 31 octobre 2026, suite à la consultation dématérialisée menée par les services de la Région Bretagne, décidant à l'unanimité de confirmer la CCKB en tant que structure opératrice du site Natura 2000, pour la phase animation du DOCOB, pour une nouvelle période de trois ans (du 1 novembre 2026 au 31 octobre 2029) ;

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 2026-236
ID : 022-242200715-20261112-236_2026-DE

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 22/10/26 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de :

- ✓ Valider le plan de financement pour l'année 2027, concernant la phase d'animation du DOCOB du site Natura 2000 - FR 5300003 – Complexe de l'est des Montagnes Noires, selon le tableau ci-dessous :

| Désignation | Dépenses | Désignation | Recettes |
|---|---|---|---|
| Frais de personnel (recrutement en cours) | 51 043.52 € | Participation Région - 11% | 7 400.50 € |
| | | Participation FEDER - 60% | 39 813.95 € |
| Coûts indirects (OCS de 30% de des dépenses de rémunération) | 15 313.06 € | | |
| | | Autofinancement - 29% | 19 142.13 € |
| **TOTAL PROJET** | **66 356. 58 €** | **TOTAL** | **66 356.58 €** |

- ✓ Autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de la procédure d'animation du document d'objectifs du site Natura 2000 « Complexe Est des Montagnes Noires » pour l'année 2027

- ✓ Autorise la Présidente à lancer le recrutement pour animer le site Natura 2000 « Complexe de l'Est des Montagnes Noires », à temps plein, CAT A.

*Monsieur Clément Sauzay*

*Secrétaire de séance*

*Madame Sandra Le Nouvel*

*Présidente de la CCKB*

*Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*